



PROCÉDURES LOCALES

Championnat Région SUD-PACA 2026

Coupe du Ventoux 2026

« Challenge François VERNE »

du 08 au 10 et du 14 au 16 mai 2026

Aérodrome de Carpentras

Version 2 – 26/02/2026

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : 08/02/2026

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 – Edition 2026

L'ensemble des documents de référence est disponible sur : <https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.

TABLE DES MATIERES

1.	DESCRIPTION DE LA COMPETITION	3
1.1	NOM ET LIEU DE LA COMPETITION	3
1.2	CALENDRIER DE LA COMPETITION	3
1.3	NOMS ET FONCTIONS DES ORGANISATEURS ET OFFICIELS	3
1.4	ADRESSES POUR CORRESPONDANCE ET INSCRIPTION	3
2.	GENERALITES	4
2.1	MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION ET REMORQUES	4
2.2	CLASSES ET TYPES DE PLANEURS ADMIS	4
2.3	LOGICIEL D'ANALYSE ET DE SCORING UTILISE	4
2.4	ENREGISTREURS DE VOL	4
2.5	ÉQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES REQUIS	4
2.6	SITE INTERNET	4
2.7	BASE DE POINTS DE VIRAGES	4
2.8	DEFINITION DE L'ESPACE AERIEN SPORTIF DU CHAMPIONNAT	5
2.9	EMPLACEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL	5
2.10	MESSAGERIE	5
3.	PROCEDURES AU SOL	5
3.1	PRESENTATION DE L'AERODROME Cf. SELF-BRIEFING	5
3.2	CONSIGNES DE MISE EN PISTE ET PASSAGE AU POINT DE PESEE	5
3.3	PROCEDURE DE PESEE	6
3.4	PROCEDURE DE DEBALLASTAGE EN PISTE	6
3.5	GRILLE DE DECOLLAGE	6
3.6	PC VACHE, INFORMATIONS A COMMUNIQUER EN CAS DE VACHE, REMISE DES ENREGISTREURS AU RETOUR DE VACHE	6
3.7	DEPOUILLEMENT DES ENREGISTREURS	6
3.8	POSSIBILITES DE DEPANNAGE AIR	6
4	PROCEDURES EN VOL	7
4.1	FREQUENCES RADIO	7
4.2	DECOLLAGE (ZONE DE LARGAGE) / DECOLLAGE AUTONOME	7
4.3	PROCEDURE EN CAS D'ATERRISSAGE PENDANT LES REMORQUAGES	7
4.4	INFORMATION D'ARRIVEE	7
4.5	PROCEDURE D'ATERRISSAGE	8
5	DEROULEMENT DES EPREUVES	8
5.1	DISPOSITIONS LOCALES RELATIVES AU CONTROLE DU TRAFIC AERIEN (LE CAS ECHANT)	8
5.2	ZONE DES EPREUVES	8
5.3	PARAMETRES DES PORTES DE DEPART ET D'ARRIVEE	8
5.4	OUVERTURE DE PORTE DE DEPART	8
5.5	ANNULATION D'EPREUVE EN VOL	8
5.6	PENALITE ALTITUDE D'ARRIVEE	9
6	DIVERGENCES PAR RAPPORT AU REGLEMENT FEDERAL NP4.1 EN VIGUEUR	9
7	ANNEXES	9

1.Description de la compétition

1.1 Nom et lieu de la compétition

- **Nom de la compétition** : Championnat Régional Sud-PACA – Coupe du Ventoux – Challenge François VERNE
- **Lieu** : Carpentras (LFNH) (Carte VAC : [Cf. Self-Briefing](#))
- **Association organisatrice** : Association Vélivole de Carpentras
- **Altitude de référence de l'aérodrome** : [120 mètres](#) (sera utilisée pour la référence des altitudes AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : oui

1.2 Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 08 mai 2026 avant 10h00
- Entraînement (non officiel) : 06 et 07 mai 2026
- Période d'enregistrement : 07 mai et 08* mai 2026 (*avant 10h00)
- Période d'inspection technique (pesée) : sans objet
- Premier briefing : vendredi 08 mai à 10h00
- Période de compétition : du 08 au 10 mai et du 14 au 16 mai 2026
- Remise des prix : samedi 16 mai 2026 à 19h00

1.3 Noms et fonctions des organisateurs et officiels

- Président du Comité d'Organisation : Christophe VAUBOURG
- Directeur de la Compétition : Régis KUNTZ
- Choix des épreuves : Régis KUNTZ / Vincent FAVRE
- Secrétariat : Vincent TESNIERE / Vincent FAVRE
- Relations invités - presse : Vincent FAVRE / Christophe VAUBOURG
- Scoring : Patrick MURET
- Sécurité des vols : Régis KUNTZ
- Starter – PC vache – espace aérien : Albert BENEDETTI
- Gestion mise en piste : -- Club --
- Météo : Régis KUNTZ
- Logistique : Michael BENOIT / Aurélien LOUIS
- Contrôle Technique : s/o
- Remorquage : Daniel GERVAIS
- Webmaster : Vincent TESNIERE

1.4 Adresses pour correspondance et inscription

- Tel : 04 90 60 08 17
- E-mail : contact@planeurs-carpentras.fr
- Site web : https://www.soaringspot.com/en_gb/championnat-region-sud-paca-2026/
- Adresse postale : BP 08 – 84210 Pernes les Fontaines
- Inscription : <https://forms.gle/39GQG41pmdtEhvTq9>
- Facebook : <https://www.facebook.com/planeur.carpentras>

2. Généralités

2.1 Montant des droits d'inscription et remorqués

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à : 100 € (comprend le repas de fin de compétition). Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué standard 4€70 / min.

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 100 €

2.2 Classes et types de planeurs admis

La course se déroulera en classe Multiclasse. Cette classe permet la participation des planeurs ULM.

La liste des handicaps retenue est celle de la NP4.1D §1.a Classe Multiclasse avec waterballast (édition 2026).

Nombre maximal de planeur admis sur la plate-forme : 15

2.3 Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou (version 10.69 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP en vigueur (version 2025 ou supérieur) le jour de la 1^{ère} épreuve sera appliqué.

2.4 Enregistreurs de vol

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

2.5 Équipements supplémentaires requis

Sans objet

2.6 Site Internet

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est :

https://www.soaringspot.com/en_gb/championnat-region-sud-paca-2026/

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

2.7 Base de points de virages

Le fichier de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Points de départ utilisables : 001Methamis et 002Carpentras
- Points de report utilisables : s/o
- Points d'arrivée utilisables : 002Carpentras

2.8 Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (*.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : [Cf. Self-Briefing](#)
- Liste des zones interdites : classes A, B, C, D ; CTR, ZRT sauf dérogatoire; TMZ ; zones P ; zones R ; parcs naturels (quel que soit le plancher/plafond du parc)
- Liste des zones autorisées : classes E, F, G, zones D, RMZ, ZRT type dérogatoire (OpenAir type W)
- Liste des zones pouvant changer de statut (défini durant le briefing journalier) : R71 A-B-C.
- La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT)

2.9 Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé dans le hangar, devant la salle de briefing

2.10 Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe WhatsApp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

Chaque concurrent sera inscrit à ce groupe au regard des renseignements récoltés lors de l'inscription.

Régional PACA 2026

Groupe WhatsApp



3. Procédures au sol

3.1 Présentation de l'aérodrome [Cf. Self-Briefing](#)

Privilégier le parking du club planeur.

Les remorques doivent être stationnées sur la zone prévue côté piste après obtention d'une autorisation d'accès. ([Cf. Self-Briefing](#))

Camping possible sur demande à l'organisation.

3.2 Consignes de mise en piste et passage au point de pesée

Les procédures de mise en piste 31 (pré-alignement en bord de piste) et en piste 13 (alignement classique) seront détaillées pendant le briefing d'ouverture du 8 mai 2026.

3.3 Procédure de pesée

Des pesées aléatoires des planeurs avec tout leur équipement (batterie / parachute / PDA...) seront effectuées chaque jour au point de pesée situé sur le parcours de mise en piste. Le planeur en surpoids sera pénalisé.

3.4 Procédure de déballastage en piste

Les déballastages sur la grille de départ sont autorisés sous le contrôle du Directeur de Compétition ou d'un membre de l'organisation.

Dans un souci de préservation des ressources naturelles, il est demandé aux concurrents déballastant au sol de recueillir l'eau dans des bidons afin de la réutiliser.

3.5 Grille de décollage

Placement libre, l'ordre de mise en piste sera précisé lors du briefing d'accueil.

La grille de mise en piste sera fermée au minimum 15 minutes avant le premier décollage prévu.

Aucun véhicule ne doit accéder à la grille de départ. La distance entre le stationnement des planeurs et la grille de départ en piste 31 est faible. Une golfette facilitera la mise en piste.

3.6 PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe au niveau de la planche de vol

N° de téléphone : 04 90 60 08 17

Whatsapp PC Vache : à définir.

En cas de vache, le pilote doit contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations nécessaires au dépannage.

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

3.7 Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- soit avec un envoi par Internet : scoringktz@gmail.com
- soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

3.8 Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

4 Procédures en vol

4.1 Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : [123.055 MHz](#)
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : [118.180 MHz](#)
- Fréquence détresse : [121.500 MHz](#)

Sauf Championnat de France où l'entraide est interdite, les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes :

- [122.505 MHz](#)
- [122.655 MHz](#)
- [123.055 MHz](#)
- [129.715 MHz](#)
- [129.760 MHz](#)
- [129.980 MHz](#)

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage

4.2 Décollage (zone de largage) / décollage autonome

Cf. [Self-Briefing](#) . Généralement, la zone de largage est comprise entre Venasque et Méthamis, 1200m QNH maximum. Ces informations sont reportées au briefing quotidien.

Après largage, les concurrents doivent quitter dès que possible la zone de largage soit latéralement soit verticalement (par le haut). Un concurrent revenant dans le circuit de remorquage à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence utilisée pour les remorquages de telle sorte à être clairement localisé par les remorqueurs.

4.3 Procédure en cas d'atterrissage pendant les remorquages

Ces points seront définis au briefing quotidien.

4.4 Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions [sur la fréquence « sécurité » de la compétition](#) lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours] 10km »

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en service).

Puis le pilote passe [sur la fréquence de l'aérodrome](#) et annonce au passage du cercle d'arrivée :

« [n° de concours] au cercle, atterrissage direct piste XX ou vent arrière piste XX »

4.5 Procédure d'atterrissage

Les procédures d'atterrissage seront précisées le matin au briefing.

L'intégration dans le circuit d'aérodrome selon la carte VAC (cf. self briefing) est la procédure normale conseillée.

Un NOTAM réserve l'aérodrome aux aéronefs basés, invités et participants. Toutefois, la plateforme accueillant des activités diverses (vol moteur, ULM ...) les éléments de la carte VAC s'appliquent pleinement.

Une fois posé, le planeur est dégagé de la piste le plus rapidement possible. Le retour au parking est assuré par la golfette.

Toute manœuvre dangereuse sera pénalisée en accord avec le Règlement des compétitions FFVP. En cas de non-respect de la consigne, une pénalité pour manœuvre dangereuse sera appliquée la première fois, la disqualification à l'épreuve à la seconde infraction.

5 Déroulement des épreuves

5.1 Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Sans objet

5.2 Zone des épreuves

Les épreuves se dérouleront principalement en Provence et dans les Alpes du sud

5.3 Paramètres des portes de départ et d'arrivée

Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5 km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
 - o Vitesse sol maximale : 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
 - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

Arrivée :

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
- Altitude minimale : 500 mètres AMSL, sauf changement durant le briefing journalier.

5.4 Ouverture de porte de départ

Se référer à la NP4.1 §12.4.3.

5.5 Annulation d'épreuve en vol

A tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :
« *Compétition X, l'épreuve pour la classe [la classe] est annulée.* ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible. Un message Whatsapp sera envoyé en complément.

5.6 Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour passage de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

6 Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur

Sans objet

7 Annexes

Se reporter au Self-Briefings Part 1 (Procédures) et Part 2 (Airspace)

https://www.soaringspot.com/en_gb/championnat-region-sud-paca-2026/downloads

